

TERRES D'AGRI

Le journal gratuit de la Chambre d'agriculture

HAUTE-GARONNE

Janvier 2023

#28

P. 4

Zoom du mois :
Carrefour des
opportunités

P. 5-6

Actualités/Brèves :
Journée transmission

P. 7-8

Infos techniques :
Marâchage bio
Journée fourrages

P. 9

Chronique juridique :
Les troubles de
voisinage

P. 10-11

Chronique CDA31/CD31 :
Journée plaquettes bois

**P.12 PORTRAIT
CÉDRIC ET ANGÉLIQUE
FOURCASSIER**

**PASSIONNÉS
ENGAGÉS
INNOVANTS**

Accompagnons l'agriculture de demain.

P.3

DES AGENCES PRÉSENTES SUR
TOUT LE TERRITOIRE POUR ÊTRE
PLUS PROCHE DE VOUS



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE

PASSIONNÉS ENGAGÉS INNOVANTS

Accompagnons l'agriculture de demain.



BONNE ANNÉE 2023

Vœux de la Chambre d'agriculture

L'année 2023 est celle de la mise en œuvre de la future PAC avec son lot de nouveautés : éco-schéma, agriculteur actif, MAEC. La grande majorité des mesures est déjà actée, mais nous allons nous battre, avec les syndicats, pour des avancés sur les MAEC.

Il nous reste maintenant à vous accompagner dans la mise en œuvre de la nouvelle PAC et cela nous le ferons en partenariat avec le Conseil Départemental comme depuis le début de la mandature. Nous saluons ce partenariat mis en place par les Présidents Georges Meric et Serge Bouscatel et nous félicitons Sébastien Vincini, le nouveau président pour son élection, notre volonté d'améliorer la synergie de nos institutions pour être plus efficace et intacte.

Nous devons également continuer à créer de la valeur en accompagnant les filières et les modes de production adaptés à nos territoires et c'est bien tout le rôle que nous souhaitons jouer en 2023.

Nous présenterons cette ambition à l'ensemble des pouvoirs publics et des organisations professionnelles agricoles début janvier avec le président de Chambres de France Sébastien Winsdor qui viendra dans notre département, et nous vous rencontrerons fin janvier-début février dans vos agences lors des petits déjeuners agricoles.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une très belle année 2023.

Sébastien Albouy, Président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne et l'ensemble des membres du bureau.

Vœux des Jeunes Agriculteurs de Haute-Garonne

Les JA 31 vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette année 2023 ! L'année 2022 a été marquée par de nombreux événements, en commençant par l'élection de notre bureau qui a désigné de nouveaux SG et Présidents. Ceci dans la volonté de perpétuer le renouvellement des générations. Hélas 2022 sera aussi marquée par une sécheresse historique qui a mis à mal nos structures et nos systèmes. À cela s'est ajoutée une crise géopolitique mondiale majeure qui a fini d'affaiblir nos exploitations. Durant toute cette année et afin de toujours mieux défendre notre agriculture et ses ressources, les JA n'ont jamais cessé de participer activement à de nombreuses cellules de crise ou autres comités. Aujourd'hui, place à 2023 !! Une année de renaissance, où nous en sommes sûrs, l'énergie et les idées de la jeunesse des JA apporteront de belles réussites !

Les Jeunes Agriculteurs de Haute-Garonne



Vœux de la FDSEA de la Haute-Garonne

En ce début d'année 2023, la FDSEA 31 vous souhaite des vœux de bonheur, de santé, de réussite économique dans nos exploitations et la réalisation de nos projets. Souhaitons que cette nouvelle année soit favorable climatiquement et que la situation mondiale retrouve de l'apaisement. Nous ne doutons pas qu'elle sera riche en combats syndicaux et nous espérons qu'elle sera prospère en échanges et en partages. Permettez moi de renouveler mes meilleurs vœux à chacun et chacune d'entre vous et vos proches. Que 2023 soit placée sous le signe d'une agriculture viable, vivable et durable!

Jean-François Lamassé, Président de la FDSEA 31



Vœux de la MSA Midi-Pyrénées Sud

En 2023, nous continuerons à accompagner les actifs agriculteurs et salariés, mais aussi leurs familles au quotidien. Nous souhaitons contribuer à la résorption des inégalités d'accès à la santé et garantir la qualité et la pertinence de la prise en charge, à chaque étape du parcours de santé partout dans nos départements. C'est dans ce contexte que nous nous engageons dans le plan de prévention du mal-être en agriculture qui représente un enjeu majeur de santé publique, aux côtés de nos partenaires et fort de notre expérience. L'année qui s'ouvre est porteuse d'ambitions et de projets pour notre institution. Nous souhaitons à chacun d'entre vous de belles fêtes de fin d'année.

Laurence d'Aldéguier, présidente de la MSA MPS - Patricia Saget-Castex, 1^{re} vice-présidente et Sébastien Bismuth-Kimpe, directeur général.



Vœux de Groupama

Fidèle à ses valeurs mutualistes et à ses engagements, Groupama d'Oc se mobilise toujours davantage pour protéger, conseiller et accompagner ses sociétaires malgré un environnement en profonde mutation.

Plus que jamais nous nous mobilisons notamment au travers de nos 292 agences de proximité, avec des conseillers dédiés et un réseau d'élus sur tout notre territoire.

Au nom des présidents de caisses locales de la Haute-Garonne, des membres du conseil d'administration de la fédération départementale, des collaborateurs Groupama et en mon nom personnel, je présente à tous les Haut-Garonnais.e.s mes vœux les plus chaleureux et les plus sincères pour cette année 2023.

Benoît DAL, Président de la fédération Groupama de la Haute-Garonne



DES AGENCES PRÉSENTES SUR TOUT LE TERRITOIRE POUR ÊTRE PLUS PROCHE DE VOUS

Pour assurer le meilleur accompagnement des agricultrices, agriculteurs et des collectivités sur le département, 4 agences se répartissent sur le territoire. Chaque agence est composée d'une équipe pluridisciplinaire proposant tous les services de la Chambre pour un accompagnement sur mesure.

4 agences au plus près des territoires

La Chambre d'agriculture est présente sur tout le territoire, avec son siège à Toulouse et 4 agences à Muret, Caraman, Fronton et St Gaudens.

Les agences en bref :

- 14 conseillers de proximité pour accompagner les agriculteurs et les collectivités
- Une expertise : des conseillers agricoles spécialisés dans leur domaine
- Un conseil stratégique : pour définir les grandes orientations de son exploitation

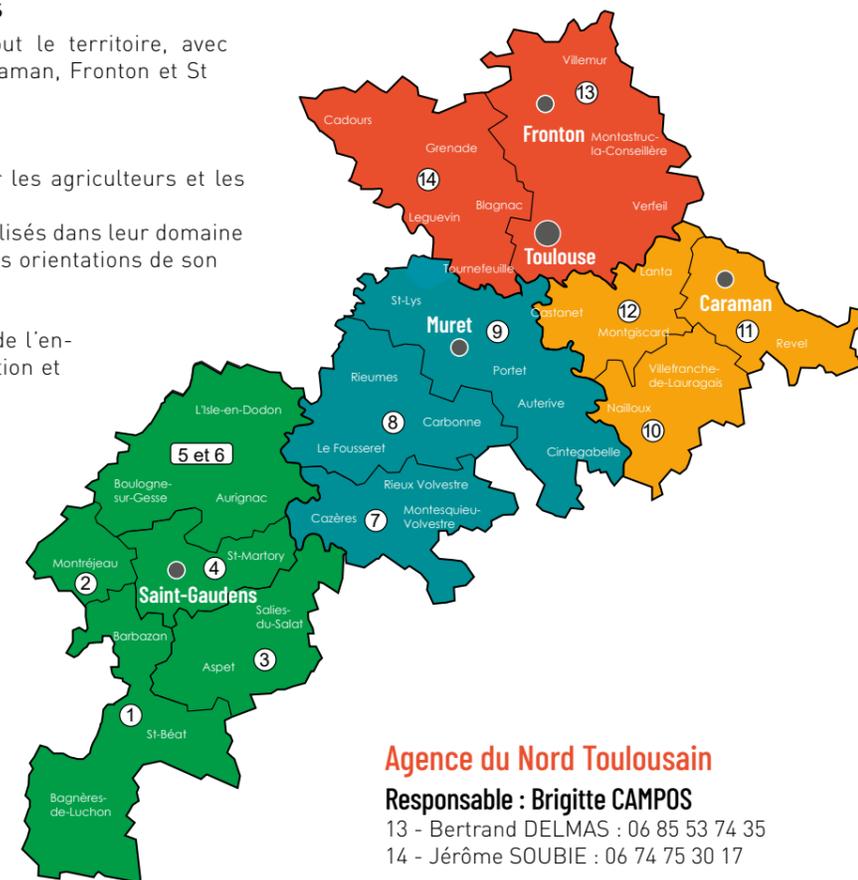
Un enjeu fort : Proposer une approche globale de l'entreprise agricole pour mieux piloter son exploitation et pour plus de résilience.

Un bouquet de services aux agriculteurs

Les agences déployées sur le territoire proposent un panel de compétences et d'expertises au sein d'une même entité. Face à des impératifs environnementaux, sociétaux et économiques de plus en plus complexes, l'accompagnement par une équipe pluridisciplinaire permet de mieux appréhender les évolutions possibles pour l'exploitation agricole.

Les équipes proposent un accompagnement global, sur le plan agronomique (réduction des phytosanitaires, fertilisation, approche globale, ...), sur leurs projets d'évolution : énergies renouvelables (photovoltaïque, méthanisation...), agroécologie (évolution du système fourrager et cultural, MAEC, certification environnementale), agriculture de précision (MesSatimages).

La Chambre d'agriculture conseille aussi les agriculteurs sur tous les aspects économiques de la vie de l'exploitation ainsi que sur les aspects juridiques et sur leurs objectifs de formation.



Agence du Nord Toulousain

Responsable : Brigitte CAMPOS

13 - Bertrand DELMAS : 06 85 53 74 35
14 - Jérôme SOUBIE : 06 74 75 30 17

Agence du Lauragais

Responsable : Brigitte CAMPOS

10 - Aymeric DESARNAUTS : 06 33 30 41 05
11 - Tara HOPKINS : 06 45 34 10 50
12 - Marion HOULES : 06 31 48 94 50

Agence du Sud Toulousain

Responsable : Samia LAY

8 - Benoît CANTALOUBE : 06 07 17 28 47
9 - Jean-François CAUX : 06 83 19 89 08
7 - Camille GIORDANO : 06 30 93 11 92

Agence du Comminges

Responsable : Valérie MONTANO

3 - Célia ABADIE : 06 79 55 71 32
5 - Bastien CARTERY : 06 83 11 91 07
2 - Léa CHOUVION : 06 07 35 85 92
6 - Rémi CORBIERE : 06 30 93 01 02
1 - Angéline SOMBRIN : 06 73 86 31 89
4 - Antoine THERSIQUEL : 07 88 19 86 85



ISSN 2682-1273 (imprimé) / ISSN 2728-0225 (en ligne) - Nous écrire : Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, 32 rue de Lisieux, CS 90105, 31026 Toulouse Cedex 3 - Tél : 05 61 10 42 50 - Courriel : communication@haute-garonne.chambagri.fr - Pour vous abonner gratuitement : www.haute-garonne.chambre-agriculture.fr (rubrique newsletter) - Directeur de la publication : Sébastien ALBOUY, Président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne - Rédaction : Sophie TAHA, Directrice, Julie MOTHES, Chargée de communication, Collaborateurs de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne - Photos : Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne et Réseaux des Chambres d'agriculture - Charte graphique et maquette : Sandrine GNAMIA - Impression : Imprim Média - 49, Faubourg du Moustier - 82000 Montauban. Dépôt légal : à parution.

**PETITS
DÉJEUNERS
AGRICOLES**

Vous êtes invités à participer à des petits déjeuners agricoles organisés dans les 4 agences territoriales. L'occasion d'échanger avec les conseillers de proximité et les conseillers spécialisés autour des enjeux qui concernent vos exploitations. Que vous ayez des questions techniques, économiques, règlementaires, ou bien juste pour rencontrer les conseillers, rendez-vous visite dans une des 4 agences réparties sur le département !

4 DATES

- **Agence du Sud Toulousain**
Mercredi 1^{er} février 2023 à 9h00
28 route d'Éaunes
31605 Muret cedex
- **Agence du Comminges**
Lundi 6 février 2023 à 10h30
6 Espace Pégot
31800 Saint-Gaudens
- **Agence du Lauragais**
Mardi 7 février 2023 à 9h00
3 av. Flandres Dunkerque
31460 Camaran
- **Agence du Nord Toulousain**
Mardi 2 février 2023 à 9h00
Château de Capdeville
140 allée du château
31620 Fronton

Consultez notre site internet : www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr, vous y trouverez des documents, les actualités de la Chambre d'agriculture et des élus, les formations... La Chambre d'agriculture publie hebdomadairement une newsletter, pour vous inscrire, complétez le formulaire en ligne sur notre site (bouton newsletter sur la page d'accueil). Et on se retrouve sur Facebook pour les moments forts...

LE ZOOM DU MOIS

Plus de 130 rendez-vous d'affaires au Carrefour des opportunités

La 1^{ère} édition du Carrefour des opportunités s'est tenue le 8 décembre à Carbone. Près de 20 structures étaient présentes et 130 rendez-vous d'affaires ont été réalisés pendant la journée, en mode speed-meeting.



Rendez-vous d'affaires agriculteurs / entreprises

Régulièrement sollicitée par des entreprises en recherche de fournisseurs agricoles locaux, la Chambre d'agriculture a souhaité organiser un événement pour faciliter la mise en relation des agriculteurs et des porteurs de projets avec des filières en développement. L'objectif, organiser des rendez-vous d'affaires qui ont vocation à créer des revenus sûrs et pertinents pour nos fermes haut-garonnaises, grâce à un nouveau débouché ou à une nouvelle production.



Marie-Blandine Doazan, vice-présidente de la Chambre d'agriculture, souligne que cet événement vise à consolider le revenu des agriculteurs. « Proposer des débouchés en lien avec le marché, tel est l'objectif de cette journée. Par cet événement nous souhaitons rapprocher les producteurs des entreprises œuvrant en local afin de ramener de la valeur sur les exploitations. Nous espérons que les participants tisseront des liens entre eux et que cela débouchera sur des contrats, des partenariats. »

DES ENTREPRISES OFFRANT DE BELLES PERSPECTIVES DE COLLABORATION

Près de vingt structures étaient présentes, représentant une dizaine de filières en développement. Parmi elles :

- NATAIS - maïs pop-corn (mode conventionnel)
- BAMBOOLOGIC - plantation de bambou (mode conventionnel)
- ARTERRIS - production de semences et ovin viande (mode conventionnel et biologique)
- SILOS DU TOUCH - soja alimentaire (mode conventionnel et biologique)
- BERRYWORLD France - production de fruits rouges (mode conventionnel et biologique)
- VAL DE GASCOGNE - blé tendre, blé dur, lentilles, oléagineux (mode biologique, filière CRC, label rouge, HVE)
- LES SILOS DE GOUJON - grandes cultures (mode conventionnel et biologique)
- LAPINS D'OCCITANIE - élevage de lapins (mode conventionnel)
- AGRICERT - soja alimentaire (mode conventionnel)
- MIN TOULOUSE - fruits, légumes, légumineuses ; filières viande ; filières céréalières pour transformation (tous modes de production)
- VIKIMA - semences potagères (mode conventionnel)
- VIVADOUR - volailles de chair, futures poudeuses, oies reproductrices, canards PAE et Gras, filières d'engraissement veaux et vaches (mode conventionnel et biologique)
- ALLIANCE-SEEDS - semences potagères et fourragères (mode conventionnel et biologique)
- SESTA LA FOURCADE - élevage poules et poulettes futures poudeuses
- RAGT - semences fourragères et gazon (mode conventionnel)
- EURALIS - légumes secs et semences



La liste des entreprises est accessible dans un e-book, à consulter sur notre site internet.

Pour plus d'informations :
Marion HOULES : 06 31 48 94 50
marion.houles@haute-garonne.chambagri.fr

Pour que la transmission ne soit plus un tabou

Mardi 29 novembre 2022, les agriculteurs de plus de 55 ans étaient invités au Centre Socio-culturel de Carbone à l'occasion de la 9^{ème} édition de la Journée Transmission organisée par la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne et la MSA Midi-Pyrénées Sud, en collaboration avec 14 partenaires. Une cinquantaine d'agriculteurs a ainsi pu obtenir des premières réponses et pistes de réflexion pour préparer ce moment important dans la vie d'une exploitation.



Gérard BELLECOURT élu à la MSA MPS pour le 31, Marie-Blandine DOAZAN, Vice présidente à la Chambre d'agriculture et Maxime ALGANS co-président des JA 31

DES TÉMOIGNAGES DE TRANSMISSION RÉUSSIS

Après quelques mots de la part des élus JA, MSA et Chambre d'Agriculture, la matinée a été consacrée à 2 témoignages de transmissions réussies sur le département. Lors des échanges, un focus juridique a été présenté par Loïc Leroux, juriste à la Chambre d'agriculture sur les outils facilitant la transmission (baux long terme, transmission du patrimoine, sociétés agricoles...). Différents messages ont été mis en avant lors de ces échanges : l'importance de la discussion et de la confiance entre cédant et repreneur, et l'importance de commencer la réflexion bien à l'avance.

En fin de matinée, les dispositifs d'accompagnement pour faciliter la transmission d'exploitation ont été présentés : le Répertoire Départ Installation (RDI) pour trouver un repreneur, des formations pour préparer sa transmission ou encore le Contrat Emploi Formation Installation (CEFI) équivalent à une période d'essai en agriculture pour les porteurs de projets sur l'exploitation qu'ils souhaitent reprendre.

Gaëlle Lemaire : « Un projet de transmission se réfléchit comme un projet d'installation, cela prend du temps et toutes les étapes sont importantes. »

Après un moment convivial autour de produits locaux offerts par les partenaires, Madame Mistrorigo est intervenue sur la retraite, en présentant les conditions d'accès à la retraite et les différents régimes MSA.

DES ATELIERS POUR SE PROJETER

En deuxième partie d'après-midi, tous les agriculteurs ont pu participer à deux ateliers au choix parmi trois : la fiscalité dans la transmission, comment préparer sa transmission d'un point de vue juridique et patrimonial ? et comment préparer mon nouveau projet de vie après la retraite ?.

Les participants à la journée sont repartis avec beaucoup d'informations de nouvelles questions pour avancer dans leur réflexion afin de préparer au mieux leur transmission.

Les services de la Chambre d'agriculture peuvent vous aider à y voir plus clair :

- Des rendez-vous via le **Point Accueil Transmission** sont possibles sur nos différentes agences pour identifier les différentes étapes à mener, les outils existants, les interlocuteurs, les aides auxquelles vous avez droit... **Prenez RDV au 05 61 10 42 60**
- Participez à la formation VIVEA « Anticipez la transmission de mon exploitation à l'approche de la retraite » (voir encart)

Formation VIVEA « Anticipez la transmission de mon exploitation à l'approche de la retraite », les 16 et 26 janvier, et 2 février 2023 à L'Union.

PROGRAMME :

- Présentation des différents dispositifs et composantes de la retraite. Explication des démarches.
- Connaître les outils juridiques et fiscaux autour de la gestion du foncier, de la transmission du patrimoine, du devenir des droits à produire... Identifier lesquels sont pertinents pour soi (fermier/propriétaire...)
- Découvrir les outils, les aides et les dispositifs d'accompagnement
- Travail concret sur son cas afin d'aborder la transmission comme un réel projet

Pour plus d'informations :
Chloé GALLET – 07 88 33 96 77



Atelier juridique, Loïc LEROUX

Pour plus d'informations :
Gaëlle LEMAIRE, conseillère installation-transmission : 06 77 94 56 91
Chloé GALLET, conseillère installation : 07 88 33 96 77

Une Brique Rose pour relancer la filière laitière en Haute-Garonne



La brique rose

La production de la marque de lait, la Brique Rose, a été lancée officiellement le 29 novembre. Ce projet porté par l'association d'éleveurs La Brique Rose, accompagnée par la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, et l'entreprise YéO frais a émergé pour faire face à la déprise laitière. L'objectif ? Créer une filière de lait responsable en Haute-Garonne pour permettre aux éleveurs de vivre mieux de leur production.

Sébastien Albouy, président de la Chambre d'agriculture souligne que c'est un projet structurant pour le territoire. « Nous avons porté ce projet avec la Chambre d'Agriculture depuis l'émergence. L'apport de valeur ajoutée est avant tout une opportunité pour nos éleveurs et est en phase avec notre programme de mandature « Une agriculture à visage humain ».

La Brique Rose sera distribuée en Occitanie, dans les grandes et moyennes surfaces ainsi qu'en restauration collective. Elle sera facilement reconnaissable grâce à sa couleur rose singulière.

Un webinaire pour se préparer à la nouvelle PAC

La nouvelle PAC 2023-2027 entrera en vigueur au 1er janvier 2023. Pour connaître ses spécificités et comprendre comment elle va impacter votre exploitation, vous pouvez voir ou revoir le replay du webinaire organisé le 9 décembre dernier sur notre site web. Pour vous accompagner dans vos démarches, La Chambre d'agriculture vous propose aussi des formations avec des simulations PAC.

> Inscrivez-vous auprès de Camille Giordano – Tél : 06 30 93 11 92
camille.giordano@haute-garonne.chambagri.fr

> Revoir le webinaire sur notre site internet



Nicolas Ates et Camille GIORDANO

Le saviez-vous ? Le Conseil Stratégique Phytosanitaire (CSP) est à réaliser avant fin 2023

Les exploitants agricoles sont dans l'obligation de réaliser un Conseil Stratégique Phytosanitaire (CSP) avant fin 2023. Cette obligation concerne les exploitations utilisant des produits phytosanitaires (hors 100% bio et HVE).

Après avoir effectué leur 1^{er} CSP, les exploitants devront recevoir 2 Conseils Stratégiques phytosanitaires par période de 5 ans (intervalle de 2 à 3 ans entre les deux).

Pour réaliser votre CSP, contactez Lisa MARASCA : 06 79 06 06 16
lisa.marasca@haute-garonne.chambagri.fr.



Maraichage biologique : Retours d'expériences sur la vente directe

Lors d'une journée d'échanges entre producteurs en vente directe, sur le bilan de la campagne 2022, ces derniers ont pu partager leur expérience sur ce mode de commercialisation.



Marché de plein vent

Les producteurs mixent en général différents types de distribution : les **paniers en AMAP** contenant exclusivement la production de l'exploitation, les **paniers hors AMAP**, les **marchés de plein vent** et le **point de vente à la ferme**...

- L'AMAP : un socle qui assure un « revenu de base »

La contractualisation de paniers sur une base régulière (souvent en AMAP mais pas nécessairement) permet d'assurer une visibilité sur la campagne de production.

Les astuces :

1. Suivre les tarifs du marché à l'instant t (mercuriales) pour mettre une quantité de légumes adapté au prix fixe du panier
2. Bien dimensionner les paniers (suffisamment, mais pas trop = perte argent producteurs OU gaspillage par les clients qui se désengagent)
3. La livraison à domicile sur une zone géographique restreinte (frais inclus et lissés dans le prix du panier), service apprécié par les clients mais qui demande une bonne organisation logistique du producteur.

- Proposer aux clients une large gamme de produits frais

Permettre au client de trouver les autres produits frais, c'est la force du marché de plein vent. En AMAP, le légume est la pierre fondamentale, mais il est intéressant de s'associer à d'autres productions (fruits, œufs, produits laitiers...). Pour que leur point de vente à la ferme soit plus attractif, certains producteurs ont une structure juridique d'achat/revente afin de compléter leur gamme (en fruits généralement).

- Point de vente à la ferme : du pour et du contre

Cela permet de réduire les coûts de logistique et de gagner en visibilité (sous réserve d'être positionné sur une zone de chalandise). Quand la ferme correspond aussi au lieu de vie, cela peut devenir « envahissant ».

- Se faire connaître :

La plupart des producteurs ont, a minima, un site internet ou une page Facebook. Certains adhèrent au réseau Bienvenue à la Ferme. Un producteur a lancé une chaîne Youtube pour donner des explications à ses clients de panier. Il semble plus difficile de toucher la génération des trentenaires avec ces outils.

Les enjeux du moment :

- Baisse d'attractivité du bio : Il ressort d'une récente étude commandée par Interfel et France Agrimer, que le local prendrait le pas sur le bio chez les consommateurs.
- La vente directe a donc un fort potentiel pour répondre à cet enjeu, reste à trouver les bons vecteurs de communication.
- Réflexion sur un outil de transformation pour valoriser les surplus de production.
- Répercuter « progressivement » l'augmentation des coûts des intrants au sens large.



Point de vente à la ferme

Pour plus d'informations :
Agathe MANSION-VAQUIE : 06 74 05 27 49
agathe.mansion-vaquie@haute-garonne.chambagri.fr

Formations

> **COURS D'EAU : VALORISATION, ENTRETIEN ET RÉGLEMENTATION DES BERGES**

12 janvier 2023 à Fronton
19 janvier 2023 à St-Gaudens
Contact : Guillaume Ferrando :
06 73 28 32 68

> **TRANSPORTS DES ANIMAUX VIVANTS (TAV) : BOVINS, OVINS-CAPRINS ET PORCS**

16, 17 et 18 janvier 2023 - Région de Toulouse
Contact : Institut de l'Élevage
01 40 04 52 50

> **SENSIBILISATION AUX TECHNIQUES DE SÉCHAGE EN GRANGE**

17 et 18 janvier 2023 à St-Gaudens
Contact : Régis Payrastré :
06 73 86 28 05

> **SAUVETEUR SECOURISTE AU TRAVAIL (SST)**

19 et 20 janvier 2023 à Muret
Contact : Valérie Monnier :
06 81 48 78 07

Contact formation : Valérie MONNIER et Bénédicte DE SAINT-SERNIN :

Tél : 05 62 79 90 96
formation@haute-garonne.chambagri.fr

Conditions générales de vente sur simple demande.

BON A SAVOIR...

POINT ACCUEIL INSTALLATION (PAI) :
Tél : 05 61 10 42 60
Sur rendez-vous

POINT ACCUEIL BIO CONVERSION :
Tél : 05 61 10 42 79
Sur rendez-vous

PLATEFORME AGRICULTEURS FRAGILISÉS :
Tous les jours de 9h à 12h
Tel : 05 61 40 43 00



Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche avec l'appui technique et financier de l'Office Français de la Biodiversité - Action soutenue par le programme Animbio financé par la région Occitanie

Journée Fourrages : des clés pour rendre son système plus résilient

La journée fourrage, organisée sur le thème de la résilience de nos systèmes fourragers face aux périodes de sécheresse, fut riche d'informations.



Journée fourrages - Carole MERIENNE

UNE JOURNÉE RICHE EN INFORMATIONS
Un système herbager n'est pas simple à aborder car chaque changement de l'assolement modifie la qualité et la quantité de fourrages produits pour nos animaux. Dans cette réflexion deux sujets furent exposés.

Parmi les sujets exposés le matin :

Le 1^{er} sujet abordé fut le projet CARPESO, « Concilier Autonomie alimentaire et Réduction significative des Pesticides dans les systèmes de polycultures-Elevage du Sud-Ouest de la France », sur les méteils fourragers et grains.

Le 2^{ème} sujet fut **les prairies à Flores Variées** et l'outil CAPFLOR. L'intervenant Vladimir Goutiers, ingénieur agronomes des systèmes fourragers au sein de l'INRAE de Toulouse/Auzeville, a mis en évidence la capacité de résistance au changement climatique des prairies à flores variées si les flores sont bien assemblées entre elles et l'importance de bien raisonner son système fourrager.

Après le repas offert par la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne, Pierre et Patrick Pintat, du Gaec du Tuzaguet, nous ont reçus sur leur exploitation ou éleveurs et conseillers ont pu échanger avec Vladimir Goutiers et Pierre Pintat sur l'évolution du système fourrager du GAEC.

Cette journée fut aussi l'occasion pour tous de **rencontrer deux semenciers** à travers leurs représentants, Vanessa Le Moignier pour le semencier Barenbrug et Robert Laurent pour le semencier Eliard-SPCP. Ces derniers ont présenté les travaux réalisés sur les fourragères, leur problématique de production de graines en France et les variétés qu'ils proposent à la vente.

DES SOLUTIONS EXISTENT

Durant toute la journée, il a bien été défini que les espèces fourragères sur des périodes très chaudes et sans eau produiront

peu de fourrage, mais les solutions pour augmenter la qualité et le rendement de ces prairies existent en voici quelques éléments :

- Avoir fait une réflexion complète de son assolement pour que la mise en place soit un choix stratégique.

- Est-ce une implantation pour de la pâture et/ou de la fauche ? Possibilité de faire des soles spécifiques d'été ou d'automne et ou de printemps (celle-là vous l'avez tous)...

- Connaître son contexte pédoclimatique et avoir fait des analyses de sol. Rappelons par exemple qu'une graine de sainfoin ne pousse que sur des sols qui ont un pH de 8.

- Chaque espèce et variété doit être choisie en fonction des décisions prises ci-dessus. Par exemple planter une sole en flore variées à épaissons tardives me permettra de faire un foin de bonnes qualités mi-mai grâce au choix des espèces et variétés.

- Les pratiques de fenaisons, d'amendements, de fertilisation et de pâturage vont influencer la qualité et la durée de vie de la prairie.

L'expérience du GIEE lait d'herbe des Pyrénées

Aujourd'hui un groupe nommé GIEE (groupe d'intérêt économique et environnemental) lait d'herbe des Pyrénées travaille sur cette thématique depuis déjà 2 ans.

Les prochaines actions du GIEE :

- une formation avec Vladimir Goutiers sur les implantations des fourragères au mois de mars,

- une visite d'exploitation laitière qui a réalisé son changement de système fourrager dont les rendements sont en moyenne de 10 T/ha et de hautes qualités nutritives.

- Une visite de la plateforme de fétuques de chez Barenbrug dans le Tarn-et-Garonne à Mas-Grenier 82600.

Suite à cette journée, certains éleveurs ont manifesté leur intérêt pour cette thématique, et c'est en ce sens qu'a été créé un groupe en bovins allaitants et un groupe en Equins.

Si vous êtes intéressé par ce sujet vous pouvez entrer dans un des nouveaux groupes ou dans le groupe existant en bovins laits.

Carole MERIENNE, conseillère en agroécologie, spécialisée en production fourragère et couverts végétaux : 06 47 44 07 65
carole.merienne@haute-garonne.chambagri.fr

Les troubles de voisinage

Depuis quelques années, les conflits de voisinage relatifs à des nuisances, sonores, olfactives ou visuelles, se multiplient en campagne. Certains bruits (intempestifs...) ou certaines odeurs (désagréables...) peuvent devenir une gêne pour les voisins et ainsi constituer des nuisances. Les activités agricoles, de par leur fonctionnement normal, créent des bruits et des odeurs mais cela ne signifie pas que ces désagréments soient répréhensibles.

On pourrait imaginer que dans ces zones réservées à une activité professionnelle, les tribunaux privilégient les exploitations agricoles aux habitations, mais force est de constater que les décisions reconnaissant l'existence d'un trouble du voisinage se multiplient.

LE RÉGIME DES TROUBLES DE VOISINAGE

Cette théorie trouve son origine dans deux textes du code civil, l'article 544 sur le droit de propriété qui est le droit de jouir et de disposer de la chose de la manière la plus absolue, et le second, l'article 1240, selon lequel tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage doit le réparer.

Elle s'applique dans le cadre de relations de voisinage que ce soit entre voisins directs ou plus éloignés. La charge de la preuve pèse sur celui qui se plaint qui devra rapporter trois éléments cumulatifs.

1) Le trouble doit être anormal, c'est-à-dire qu'il doit excéder les inconvénients ordinaires liés au voisinage. Il peut s'agir notamment de nuisances sonores, olfactives, visuelles, de pollution, de divagation, ou de prolifération de nuisibles. Le respect des dispositions légales ou réglementaires n'exclut pas l'existence du trouble. Le juge possède un pouvoir souverain pour apprécier ce trouble en fonction des éléments apportés par la victime, il s'attachera à la durée du trouble, la persistance, l'intensité, la localisation, la bonne foi de l'exploitant...

2) Le second critère est l'existence d'un dommage : la victime doit subir un préjudice matériel, moral ou d'agrément...

3) Enfin, il faut prouver le lien de causalité entre le fait imputable au voisin et le dommage de la victime. Le trouble doit être la cause directe et certaine du dommage.

LES CAUSES D'EXONÉRATION :

Il existe deux hypothèses dans lesquelles la responsabilité de l'auteur n'est pas engagée.

o Le principe de l'antériorité :

L'article L. 112-16 du code de la construction et de l'habitation dispose notamment que le voisin qui se plaint de nuisances dues à des activités agricoles ne peut obtenir réparation dès lors que :

- les nuisances ont pour origine une activité agricole,
- la victime s'est installée postérieurement à l'activité agricole,
- les activités s'exercent en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires,

- les activités s'exercent dans les mêmes conditions qu'au moment de l'arrivée de la victime (pas d'aggravation de la « nuisance »).

o La faute de la victime :

Si la victime est à l'origine de son préjudice alors l'auteur du trouble se voit exonérer totalement ou partiellement.

PRIVILÉGIEZ LA SOLUTION AMIABLE

Si vous rencontrez un problème avec votre voisin, la première chose à faire est de discuter avec lui afin de trouver une solution amiable.

À défaut de solution amiable trouvée, vous pouvez aller voir le maire de votre commune ou bien un conciliateur de justice. Le maire, ou le conciliateur de justice, pourra jouer le rôle de médiateur entre les parties et essaiera de régler amiablement le litige.

Après l'intervention d'un tiers, si aucune solution amiable n'est envisageable, le voisin plaignant pourra alors saisir le tribunal compétent (tribunal d'instance, tribunal de grande instance...). Le demandeur sollicitera alors la cessation du trouble causé par son voisin et, éventuellement, des dommages et intérêts, voire même à cesser l'activité à l'origine des troubles.

Pour finir, la LOI n° 2021-85 du 29 janvier 2021 visant à « définir et protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises » doit permettre aux juges, dans leurs futures décisions, de mieux prendre en compte ce type d'éléments et d'éviter trop de recours contre les activités agricoles. Il ne reste plus qu'à espérer que ces derniers finissent par remettre un peu de modération dans ces conflits.



Loïc LEROUX, chargé d'étude juridique : 05 61 10 42 56
loic.leroux@haute-garonne.chambagri.fr
Permanence téléphonique mardi et jeudi de 9h à 12h



Sébastien Vincini
Président
du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

Le Département est aujourd'hui conscient que le dérèglement climatique et ses bouleversements seront durables et impacteront directement l'agriculture en Haute-Garonne. À la lutte contre ses effets et à la protection de la biodiversité, il nous faut être en capacité d'ajouter des mesures d'adaptation pour accompagner les filières haut-garonnaises et les préparer le mieux possible à de nouvelles pratiques engendrées par la multiplication des variabilités climatiques.

Sur les nouvelles possibilités de cultiver, de produire et de se nourrir qui préservent les sols et favorisent l'alimentation locale, le Département est aux côtés des professionnels de l'agriculture qui sont les acteurs de la souveraineté alimentaire. Nos aides et subventions autorisent des avancées notables sur les circuits courts, le développement des filières locales, la gestion de la ressource en eau et l'irrigation raisonnée, la lutte biologique contre les ravageurs et l'optimisation des intrants.

Ces leviers procurent des marges de manœuvre aux exploitants pour l'adaptation de leurs pratiques, ils visent à réduire la pression sur les écosystèmes et s'inscrivent dans la vision d'une agriculture responsable, résiliente, pérenne et rémunératrice.

Les journées Mondiales des Sols 2023

Le sol est une ressource naturelle trop souvent sous-estimée, dont les nombreuses fonctions, lorsqu'il n'est pas dégradé, permettent de nourrir le Monde, stocker le carbone, lutter contre le réchauffement climatique, préserver la ressource en eau et la biodiversité.

Conscient de leur importance, le Conseil départemental participe à leur préservation et à leur maintien au travers de sa politique Agroécologique volontariste. C'est pourquoi le Conseil départemental a activement participé aux **Journées Mondiales des Sols** qui se sont tenues du 1^{er} au 6 décembre à Toulouse, à l'initiative de l'Association Française pour l'Étude des Sols. Cette semaine a eu pour campagne « **Les sols, à l'origine des aliments** » pour sensibiliser les agriculteurs, les décideurs publics, les étudiants, le grand public et les chercheurs, sur l'importance de maintenir des sols en bonne santé pour maintenir l'Humanité en bonne santé. En effet, les sols filtrent, purifient, stockent, transforment et recyclent les substances organiques et minérales.



Le premier test grandeur nature de la **Fresque du sol** accueillie au Conseil départemental par Bernard Bagnérès, Vice-Président en charge de l'Agriculture durable, des Circuits courts et de l'Agroalimentation. Le but étant de donner une vision transversale de ce qu'est un sol, ce qu'il nous apporte, en quoi il est menacé et comment le préserver.

Enfin, une table ronde de clôture organisée sur le thème « **Engageons-nous pour préserver les sols** ». L'objectif ? permettre les échanges entre un expert de l'Union Européenne, un agriculteur en conservation des sols, un chef d'entreprise spécialisé en fertilisation organique, une chercheuse et un élu : Bernard Bagnérès. Ce dernier a ainsi pu présenter les nombreux engagements du Conseil départemental en faveur de la conservation des sols agricoles :

- Prévention de coulées de boues d'origine agricole (diagnostics de sol et préconisations techniques co-construites entre les conseillers et l'agriculteur) ;
- Création d'un dépliant « Prévenir l'érosion avec des sols vivants » ;
- Mise en place de plusieurs expérimentations de couverts végétaux et organisations de visites dans les 4 secteurs du département ;

- Réalisation de diagnostics pour l'implantation d'Infrastructures Agro-Écologiques (haies, bosquets, arbres, bandes enherbées...) ;
- Accompagnement technique des agriculteurs sur le choix des méthodes de cultures : outils agricoles, labour en travers de la pente, limitation des engrais et pesticides, diversité des cultures et disposition...

N'hésitez pas à contacter l'un de nos 27 conseillers agro-environnement du Département si vous souhaitez être conseillé ou accompagné vers des pratiques favorisant entre autres la préservation de vos sols.

Quelle agriculture demain pour une alimentation locale, de qualité et accessible à tous ?

Vous êtes invités le **25 janvier** prochain à l'**Hôtel du Département** à Toulouse où se tiendra un colloque sur la thématique

« Quelle agriculture demain pour une alimentation locale, de qualité et accessible à tous ? »

en présence de Marc Dufumier, expert en agro-écologie et François Plassard, Ingénieur en agriculture et Docteur en économie à la Sorbonne.

Venez échanger avec nos experts à l'occasion de cette journée qui sera organisée sous forme de tables rondes en lien avec nos partenaires pour poser le diagnostic de l'agriculture en Haute-Garonne.



Création CD31/22/12/13255
Credits photos : © CD31, © DR

LES PLAQUETTES BOIS EN LITIÈRE ANIMALE RETOURS SUR LA JOURNÉE DU 28 NOVEMBRE 2022

Dans un contexte de dépendance à la paille, devenue rare et chère suite à la sécheresse de l'été, il apparaît nécessaire de développer des alternatives locales. C'est en ce sens que la Chambre d'Agriculture et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne ainsi que l'Association de Création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées ont organisé une journée dédiée à l'utilisation des plaquettes bois en litière animale.



Réunion technique à Arguenos

Cet événement a mobilisé une cinquantaine de personnes (agriculteurs, forestiers, maires, représentants de structures ou de collectivités, techniciens) à Arguenos, le 28 novembre.

Cette journée fait suite à une action similaire menée l'an dernier dans le territoire voisin du Volvestre. Elle vient matérialiser le lancement d'une expérimentation en élevages bovins, ovins et équins du piémont et montagne commingeois.

Pendant la matinée, les techniciens des trois structures co-organisatrices et des intervenants (DDT et CRPF) ont fait des focus sur les différents aspects techniques, pratiques et règlementaires des plaquettes bois.

Ils ont rappelé qu'il ne s'agit pas de remplacer la paille mais bien d'en économiser avec un complément de plaquettes bois en sous-couche de litière.

LES AVANTAGES

Parmi les avantages énoncés : un coût moindre s'il y a une valorisation locale du bois et si le prix de la paille ne dépasse pas les 100 €/t ; une mise en place facile ; une bonne tenue (notamment pour la stabilisation de terrains en extérieur) et des restitutions au sol intéressantes après décomposition (6 à 8 mois) et épandage.

COMPOSITION OPTIMALE DES PLAQUETTES

Les techniciens ont également expliqué que pour avoir une composition optimale des plaquettes, il faut avoir : un mélange de bois jeunes (moins de lignine) et de gros bois (volume), un mélange de résineux et de feuillus, un bon séchage préalable à la mise en place.

MOBILISATION DU BOIS

En termes d'organisation concrète pour la mobilisation du bois en vue de la production de plaquettes paillage, un maître mot : MUTUALISER.

- **Mutualiser entre acteurs locaux**, à l'échelle d'un territoire pour la maîtrise des coûts (équipements matériels, volumes, déplacements)
- **Utiliser les ressources valorisables en exploitations** : entretien des haies et lisières, reconquête pastorale/réouverture de milieux embroussaillés depuis moins de 30 ans – et ressources qui seront issues, à terme, des Obligations Légales de Débroussaillage qui se mettent en place sur le département

À l'issue d'une matinée riche en informations et en échanges, un buffet de produits locaux a été offert aux participants pour un moment de convivialité avant la **visite des stabulations** voisines du GAEC Labarre où des plaquettes ont été mises en place depuis l'été et servent de sous-couche drainante à la litière des animaux.

La prochaine étape de cette action consistera à **créer un groupe de travail** d'acteurs locaux. Toute personne intéressée pour participer à la réflexion est invitée à se faire connaître auprès de Daniel Mansas au 06.89.81.04.81 ou de Johanne Gibier au 06.26.91.12.90

Nous remercions par ailleurs tous nos partenaires pour leur intervention et/ou la mise à disposition des matières premières et leurs transports.



Visite des stabulations du GAEC Labarre

Daniel MANSAS, Conseiller spécialisé bois - forêt : 06 89 81 04 81
daniel.mansas@haute-garonne.chambagri.fr



PORTRAIT DE CÉDRIC ET ANGÉLIQUE FOURCASSIER

Cédric et Angélique Fourcassier sont installés sur une ferme céréalière à Ste Livrade, à la limite du Gers. Leur exploitation de 230 ha comprend des bâtiments agricoles anciens qui ne correspondent pas à leurs attentes, c'est ainsi qu'ils décident de construire un hangar pour protéger le matériel le plus onéreux. Ce projet de construction va générer des problèmes de voisinage importants.

LA CONSTRUCTION D'UN HANGAR QUI N'EST PAS DU GOÛT DES VOISINS

Cédric et Angélique ont souhaité construire un hangar pour entreposer leur matériel et ont engagé une démarche de dépôt de permis, pour lequel la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne a émis un avis favorable. Après son obtention, ils ont commencé les travaux de terrassement début août 2022, travaux qui ont généré du bruit et de la poussière.

Après avoir reçu plusieurs plaintes de la part de leurs voisins, ils décident de réunir les parties prenantes de la construction le 11 août, pour y voir plus clair et avoir leur avis avant de continuer les travaux.

Ils organisent une réunion avec un représentant de la Mairie, de la gendarmerie, du service de l'urbanisme, le terrassier et leur architecte pour essayer d'avancer sur ce dossier.

Lors de cette rencontre, l'architecte constate qu'il y a une erreur. Le terrassier a creusé trop profondément car il a fait une erreur de lecture du relevé topographique.

Peu de temps après, les voisins apprennent cette mal façon, par le bouche à oreille, et décident de profiter de cette faille pour leur envoyer une série de recours et de lettres en recommandé.

L'IMPACT D'UN PROBLÈME DE VOISINAGE SUR L'EXPLOITATION

Ce type de problème de voisinage peut interférer dans les projets de développement de la ferme, comme le souligne Cédric : « Je m'interroge sur l'avenir de ma ferme. S'il y a de nouvelles opportunités et que nous souhaitons développer l'activité sur la ferme, comment évoluer sereinement dans un contexte pareil.



« Le conseil juridique apporté par Loïc Leroux, juriste à la Chambre d'agriculture, nous permet de prendre des décisions en connaissance de cause, en ayant tous les éléments juridiques en main »



D'autant plus que cela pèse sur le moral, c'est tous les jours et tout le temps puisque nous habitons tout près de l'exploitation. »

DES PLAINTES RÉCURRENTES

Au mois d'octobre, ils sont une nouvelle fois accusés de faire trop de bruit à cause de la ventilation de leur silo à grain. Leurs voisins appellent la gendarmerie qui se rendra sur l'exploitation (le 5 novembre), et tente d'éteindre les ventilateurs via le tableau électrique en leur absence.

Comme le rappelle Cédric, « la ventilation se fait avec des règles très spécifiques et à un moment opportun (température basse et hygrométrie faible). Nous ne choisissons pas cela par hasard. »

Depuis le début de cette affaire, Cédric et Angélique sont en contact avec Jérôme Soubie, leur conseiller de proximité, qui a tenu à être au courant de l'évolution du dossier. « Côté juridique, nous avons été accompagné par Loïc Leroux, juriste de la Chambre d'agriculture, qui nous a conseillé sur les règles à adopter en Haute-Garonne pour l'utilisation des ventilateurs pour silos à grain. Il nous a aussi conseillé sur l'attitude à adopter face aux nombreux recommandés que nous avons reçu et cela nous a permis de prendre du recul. »

À ce jour, ils ont effectué une demande de permis modificatif qui a été refusée. L'affaire est toujours en cours.

Vous rencontrez des problèmes de voisinage, votre Chambre d'agriculture vous accompagne.

Loïc LEROUX, chargé d'étude juridique : 05 61 10 42 56

loic.leroux@haute-garonne.chambagri.fr